Le Consul, Chancelier de l’Ambassade de France à Constantinople, soussigné, se fait un plaisir de déclarer, que les Chanteurs Montagnards français, à leur passage dans cette Capitale, ont excité un intérêt général ; qu’ils ont eu l’honneur d’être admis à se faire entendre devant S. M. le Sultan Abdul-Medjid Khan ; qu’ils ont exécuté plusieurs Messes solennelles dans les Eglises de cette résidence, et d’autres compositions au Palais de l’Ambassade de France et dans plusieurs réunions de l’élite de la société ; que leur talent et leur dévouement ont été vivement applaudis, enfin que la sympathie qu’ils ont trouvée ici se manifeste journellement par les regrets que leur départ fait éprouver.

A Constantinople, le 17 Juillet 1846

Aug. Paitagué [?]

[CHANCELIE DE L’AMBDE DE FRANCE A CONSTANTINOPLE]